

INFORMATION REPRISE

Le confinement de la population décidé par le gouvernement à partir du 17 mars 2020 afin de lutter contre la pandémie du COVID-19 et d'en limiter les effets sur notre santé, a conduit la DRCPN à **travailler en mode dégradé après le déclenchement de son Plan de continuité d'activité (PCA)**.

Ainsi des missions essentielles et indispensables ont pu être remplies par les agents. L'implication des agents des corps actifs, administratifs, techniques et scientifiques a permis de faire face à cette période de confinement.

Le président de la République et le Gouvernement ont décidé d'engager à compter du 11 mai la sortie de confinement pour un retour progressif de l'activité.

La reprise d'activité se déroulera en deux temps pour les agents de la DRCPN :

- ▶ Une "pré-rentree" est prévue le **lundi 11 mai 2020** pour les sous-directeurs, les chefs de bureaux et adjoints, les chefs de section.
- ▶ La reprise pour les agents aura lieu le **12 mai**.

Un plan de reprise sera adressé par courriel à l'ensemble des agents, avant le week-end du 8 mai. Il précisera les règles qui seront mises en œuvre à partir de la semaine prochaine dans le but de préserver la santé de tous.

